

L'association recueille avec votre accord les données personnelles suivantes : civilité, prénom, nom, date de naissance (...), coordonnées de contact : adresse, téléphones, emails (...), lien de parenté avec d'autres adhérents (nécessaire à l'application de tarifs dégressifs).

ces données sont collectées afin de tenir à jour le fichier des adhérents et sont nécessaires à la gestion interne de l'association  
Je peux accepter ou refuser les traitements annexes suivants :

*exemples de traitements :*

J'accepte	Je refuse	Traitement
		impression des listing nominatifs aux activités
		suivi des adhésions et des règlements
		suivi des inscriptions aux activités, stage... organisés par l'association
		lettre d'information de l'association envoyée à une fréquence maximale de x par mois.
		convocation aux réunions statutaires
		(...)

Le refus de certains traitements peut empêcher l'adhérent de participer à certaines activités.

Le responsable des traitements est l'association. Les données sont stockées de manière à garantir leur sécurité en France à (préciser le cas échéant). Préciser les modalités techniques et/ou organisationnelles mises en œuvre

Exemple : mise en place de mot de passe complexe sur les pc, espace sécurisé crypté (<https://>), fichier crypté, disque crypté, coffre-fort...

Les données sont conservées 3 ans conformément aux recommandations de la CNIL.

#### Données sensibles :

L'association recueille les données sensibles suivantes :

- au titre des données médicales, vous devez fournir un certificat médical d'aptitude aux sports afin de justifier n'avoir aucune contre-indication à la pratique sportive et afin d'obtenir une licence sportive (art. 231-2 du code des sports)

Le cas échéant , information pour les salariés (ou bénévoles) de votre association :

- Attestation de vaccination, pour les animateurs conformément à l'art R227-8 du code de l'action sociale et des familles.
- Extrait de casier judiciaire, afin de vérifier l'honorabilité de l'encadrant (art L133-6 du code de l'action sociale et des familles)

A noter : pour les éducateurs sportifs, cette honorabilité est vérifiée par l'administration lors de leur demande de carte professionnelle.

Pour les bénévoles, la DDCS peut être sollicitée pour vérifier cette honorabilité à la demande de l'association.

Transmission des données :

- Les données sont transmises à la fédération sportive dont l'association est affiliée afin d'établir la licence sportive de l'adhérent. L'adhérent peut s'y opposer mais ne pourra pas obtenir sa licence fédérale et donc participer aux compétitions qu'elle organise.
- Les données peuvent être légitimement transmise à l'assurance de l'association (coordonnées à préciser) dans l'intérêt de l'adhérent en cas de dommage / accident dont il serait victime et afin d'assurer une prise en charge de son sinistre.
- autres, à préciser

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (appelé RGPD), vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci de vous adresser :

- par courrier à l'adresse de l'association
- ou par mail xxx@xxx.fr

Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



## Règlement général sur la protection des données (RGPD) Collecte des données à caractère personnel

L'association recueille avec votre accord les données personnelles suivantes : civilité, prénom, nom, date de naissance (...), coordonnées de contact : adresse, téléphones, emails (...), lien de parenté avec d'autres adhérents (nécessaire à l'application de tarifs dégressifs). Ces données sont collectées afin de tenir à jour le fichier des adhérents et sont nécessaires à la gestion interne de l'association.

Les données sont conservées 3 ans conformément aux recommandations de la CNIL.

### Données sensibles :

L'association recueille les données sensibles suivantes :

- au titre des données médicales, vous devez fournir un certificat médical d'aptitude aux sports afin de justifier n'avoir aucune contre-indication à la pratique sportive et afin d'obtenir une licence sportive (art. 231-2 du code des sports)

Transmission des données :

- Les données sont transmises à la fédération sportive dont l'association est affiliée afin d'établir la licence sportive de l'adhérent. L'adhérent peut s'y opposer mais ne pourra pas obtenir sa licence fédérale.
- Les données peuvent être légitimement transmises à l'assurance de l'association (coordonnées à préciser) dans l'intérêt de l'adhérent en cas de dommage / accident dont il serait victime et afin d'assurer une prise en charge de son sinistre.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (appelé RGPD), vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci de vous adresser :

- par courrier à l'adresse de l'association
- ou par mail [ognatation@yahoo.fr](mailto:ognatation@yahoo.fr)

Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le : 09/04/2019